

COUNCIL OF EUROPE



CONSEIL DE L'EUROPE

Strasbourg, 26 avril 2021

CDPC-EC(2021)1

COMITÉ EUROPÉEN POUR LES PROBLÈMES CRIMINELS (CDPC)

GROUPE DE TRAVAIL SUR L'ENVIRONNEMENT ET LE DROIT PÉNAL (CDPC-EC)

RAPPORT DE RÉUNION

1^{ère} réunion

20-21 avril 2021

Téléconférence

Document préparé par le Secrétariat du CDPC
Direction générale I - Droits de l'homme et État de droit

www.coe.int/cdpc | dgi-cdpc@coe.int

Suite à ses décisions prises lors de la dernière réunion plénière des 3-4 novembre 2020, le CDPC a créé un groupe de travail ad hoc sur l'environnement et le droit pénal (CDPC-EC), composé d'experts désignés par les membres du CDPC. Le groupe de travail s'est vu confier la tâche principale d'évaluer si l'élaboration d'une nouvelle Convention du Conseil de l'Europe sur la protection de l'environnement par le droit pénal ou la modernisation de la Convention existante de 1998 (STE n° 172) est réalisable et appropriée ou non. Cette évaluation se fera par le biais d'une étude de faisabilité complète produite par le groupe de travail.

Le groupe de travail a tenu sa première réunion via la plateforme électronique KUDO les 20 et 21 avril 2021. M. Thomas Grégoire, élu par le Bureau du CDPC en tant que Président du groupe de travail, a ouvert la réunion et souhaité la bienvenue à tous les participants, en soulignant l'importance du travail qui les attend. Le Président a souligné l'objectif principal de la première réunion, qui est d'adopter une position claire et partagée sur la voie à suivre dans ce domaine. M. Carlo Chiaromonte, Chef de la Division du droit pénal au Conseil de l'Europe, a également souhaité la bienvenue à tous les participants et a donné un aperçu des méthodes de travail du Conseil de l'Europe en général et des groupes de travail spécialisés d'experts, comme celui-ci, en particulier.

Les membres du groupe de travail ont effectué un *tour de table* au cours duquel tous les participants se sont brièvement présentés ainsi que leur expérience nationale en matière d'environnement et de droit pénal. Le Président a invité par la suite l'expert scientifique, Mme Véronique Jaworski, à présenter le « Document de travail sur la protection de l'environnement par le droit pénal ». Cette présentation a donné une vue d'ensemble du contexte et énuméré les défis actuels et futurs en matière de criminalité environnementale.

La Présidente a aussi présenté le document de travail préparé par le Secrétariat, en soulignant que l'objectif était de présenter des pistes de réflexion pouvant servir de base à la discussion. Ces éléments, fondés sur le travail de Mme Jaworski, peuvent être utilisés dans le cadre de l'étude de faisabilité pour évaluer si la rédaction d'une nouvelle Convention ou la modernisation de la Convention existante est faisable ou non. Le Président a invité les participants à discuter de ces éléments en tant qu'identification préliminaire des questions et des sujets liés à l'étude de faisabilité et à sa portée.

Tous les membres ont convenu de l'importance d'analyser les raisons exactes de l'échec de la Convention de 1998 existante dans chaque État, afin d'éviter de répéter les mêmes erreurs. Certaines délégations ont spécifiquement mentionné le rôle important de la partie « mise en œuvre », selon laquelle, pour mettre en œuvre un tel instrument, des outils et des moyens (financiers) conséquents sont nécessaires, tels que par exemple, la spécialisation des autorités nationales compétentes, la coopération transfrontalière et la nécessité d'accroître la disponibilité et l'accessibilité des données spécifiques. Le groupe de travail a également noté l'importance de veiller à ce qu'une éventuelle nouvelle Convention soit considérée comme politiquement attrayante afin d'augmenter les chances de ratification.

Sur la base de ces discussions, il a été convenu que chaque État membre devrait répondre aux trois questions suivantes sous la forme de "points de contribution", afin d'atteindre l'objectif de la première réunion du groupe de travail :

1. Veuillez préciser **les raisons** pour lesquelles votre État n'a pas signé ou ratifié la Convention de 1998 sur la protection de l'environnement par le droit pénal (par exemple, raisons politiques ou circonstancielles ou éléments spécifiques de la Convention considérés comme problématiques) ;

2. Veuillez identifier **les éléments spécifiques** (et/ou les articles possibles) de la Convention de 1998 que votre Etat considère comme **pertinents** aujourd'hui et qui devraient être **maintenus** dans une éventuelle nouvelle Convention ;
3. Veuillez préciser le **lien ou l'interdépendance (le cas échéant) entre le droit pénal et le droit administratif** dans votre droit national dans le contexte de l'environnement (pour poursuivre une infraction environnementale, faut-il enfreindre le droit administratif de l'environnement ou existe-t-il des infractions "autonomes" qui criminalisent les dommages à l'environnement dans votre système de droit national ?).

Le Président a confirmé que ces points de contribution devraient être envoyés au Secrétariat avant le 31 mai 2021 et constitueront la base de discussion de la prochaine réunion du 14 juin 2021. Sur cette note, il a été convenu que la prochaine réunion serait considérée comme une réunion "intermédiaire" qui visera à analyser les résultats des points de contribution pour prendre une position claire sur la voie à suivre dans ce domaine.

La deuxième journée de réunion s'est attachée à poursuivre les échanges de la journée précédente. Le Président a ouvert la discussion sur les notions clés à définir. Les participants ont spécifiquement exprimé l'importance d'utiliser des définitions qui sont en accord avec les initiatives internationales existantes (par exemple, les règles existantes au sein de l'UE et celles relatives à l'entraide judiciaire) afin de s'assurer qu'une éventuelle nouvelle Convention inclura des définitions harmonisées qui peuvent être acceptées au-delà des frontières.

Le Président a orienté la discussion vers les éléments clés que le groupe de travail pourrait avoir à explorer dans le cadre de l'étude de faisabilité prévue. Suite au développement des pistes de réflexion par Mme Jaworski, une délégation a noté le rôle de la réintégration sous sanctions (responsabilité non pénale), en reliant le comportement criminel qui a créé une infraction à l'acte de réparation de l'environnement. De même, une autre délégation a évoqué le concept de causalité, pour établir le lien entre le crime commis et le dommage causé. Tous les membres ont souligné l'importance de la coopération dans ce domaine. Le groupe de travail a donc convenu que certains des éléments préliminaires à explorer dans le cadre de la faisabilité prévue devraient inclure :

- Droit pénal substantiel (y compris le lien entre le droit pénal et le droit administratif dans le contexte de la criminalité environnementale) ;
- Sanctions (y compris la réintégration) ;
- Coopération transfrontalière (y compris l'utilisation des structures internationales existantes) ;
- Outils (y compris les méthodes de mise en œuvre concrètes).

Le Président a rappelé les prochaines étapes du groupe de travail, notamment la soumission des points de contribution par chaque État membre avant le 31 mai 2021, en vue de la prochaine réunion "intermédiaire" du 14 juin 2021. Il a également été suggéré que le Secrétariat envisage de préparer une ébauche préliminaire de l'étude de faisabilité, avec Mme Jaworski, pour servir de base de discussion lors des prochaines réunions.

ANNEXE I

COUNCIL OF EUROPE



CONSEIL DE L'EUROPE

Strasbourg, 21 April 2021

CDPC-EC(2021)LP Fin

EUROPEAN COMMITTEE ON CRIME PROBLEMS COMITE EUROPEEN POUR LES PROBLEMES CRIMINELS (CDPC)

**Working Group on the Environment and Criminal Law (CDPC-EC) /
Groupe de travail sur l'environnement et le droit pénal (CDPC-EC)**

20-21 April / 20-21 avril 2021

**Council of Europe / Conseil de l'Europe, Strasbourg
Teleconference**

List of participants / liste des participants

AUSTRIA / AUTRICHE

Mr Christian MAYER, Desk Clerk of two units in Criminal Legislation Directorate at the Ministry of Justice, Museumstrasse 7, Vienna

BELGIUM / BELGIQUE

Mme Sylvie HILGERS, Fonctionnaire sanctionnatrice en matière d'environnement et experte au sein du Département de la police et des Contrôles

Mr Nils VANSTAPPEN, DG Environment - Department of Multilateral and Strategic Affairs, FPS Health, Food Chain Safety and Environment, Avenue Galilée/Galileelaan, 5/2, 1210 Brussels, Belgium

Ms Martine BLONDEEL, Representative of the Flemish Region

Ms Robertine DEGRAVE, Representative of the Brussels-Capital-Region

BULGARIA / BULGARIE

Mr Milen GEORGIEV, Chief Expert, Cooperation in Criminal Matters Unit, International Legal Cooperation and European Affairs Directorate, Ministry of Justice of the Republic of Bulgaria

CROATIA / CROATIE

Ms Mia BIČANIĆ ŠLOGAR, Head of Service, Ministry of Justice of the Republic of Croatia

CYPRUS / CHYPRE

Lina Chatziathanasiou, Counsel of the Republic, Law Office of the Republic, Apelli 1, Agioi Omologites Nicosia, Nicosia, 2013,

CZECH REPUBLIC / RÉPUBLIQUE TCHÈQUE

Ms Lucie SCHUBERTOVIÁ, Senior Ministerial Counsellor, Legislative Department, Ministry of Justice of the Czech Republic

Mr Simon PEPRIK, Legislative Department, Ministry of Justice of the Czech Republic

ESTONIA / ESTONIE

Ms Mare TANNBERG, Adviser, Penal Law and Procedure Division, Criminal Policy Department, Ministry of Justice, Suur-Ameerika 1, 10122 Tallinn

FINLAND / FINLANDE

Ms Leena MÄKIPÄÄ, Senior Ministerial Adviser, Legislative Affairs, Department for Criminal Policy and Criminal Law, Ministry of Justice

Ms Heidi NUMMELA, Senior Specialised Prosecutor, National Prosecution Authority, Prosecution District of Southern Finland

FRANCE

Chair / Président

M. Thomas GREGOIRE, Chef du bureau de la négociation pénale européenne et internationale

M. Pierre BECKERS, Magistrat – Adjoint au chef du bureau de la négociation pénale européenne et internationale

GEORGIA / GÉORGIE

Ms Nino LATSABIDZE, Deputy Head of International Relations and European Integration Department, Ministry of Environmental Protection and Agriculture of Georgia

GERMANY / ALLEMAGNE

Mr Markus BUSCH, Federal Ministry of Justice and Consumer Protection

Ms Julia BARSCH, Federal Ministry of Justice and Consumer Protection

IRELAND / IRLANDE

Mr Fiachra BYRNE, Deputy Permanent Representative, Permanent Representation of Ireland to the Council of Europe

LATVIA / LETTONIE

Mr Vitālijs POLOVINSKIS, State Police, Central Criminal Police Department, Chief of Unit

Ms Laura ROZENBERGA, The State Environmental Service, Director of Legal department

THE NETHERLANDS / PAYS-BAS

Ms Leontine SITEE, Senior Policy Officer, Ministry of Justice and Security, Turfmarkt 147, 2511 DP, The Hague

NORTH MACEDONIA / MACEDOINE DU NORD

Ms PhD. prof Marina MALISH SAZDOVSKA, Professor at Faculty of Security, Skopje,

PORTUGAL

Mr António FOLGADO, Legal Adviser, Cabinet of the Minister for Justice

ROMANIA / ROUMANIE

Ms Mariana RADU, Assistant to the National Member for Romania at Eurojust, EUROJUST, P.O. Box 16183, 2500 BD The Hague, The Netherlands

RUSSIAN FEDERATION / FÉDÉRATION DE RUSSIE

Mr Mikhail MOTURENKO, Senior Prosecutor of the International Cooperation Department of the Organizational and Legal Directorate of the Main Directorate of International Legal Cooperation of the Prosecutor General's Office of the Russian Federation

Mr Konstantin KOSORUKOV, Deputy to the Permanent Representative, Permanent Representation of the Russian Federation to the Council of Europe, 75, allée de la Robertsau - 67000 Strasbourg

SLOVENIA / SLOVÉNIE

Dr. Vasilka SANCIN, Associate Professor of International Law, Head of the Department of International Law, Director of the Institute for International Law and International Relations, Faculty of Law, University of Ljubljana, Poljanski nasip 2, 1000 Ljubljana

SPAIN / ESPAGNE

Ms Sonia NUEZ RIVERA, Advisor, Secretary of State for Justice, Ministry of Justice, C/San Bernardo 45 – 28015 Madrid

SWITZERLAND / SUISSE

Mme Manon SIMON, Juriste, Département fédéral de justice et police DFJP, Office fédéral de la justice OFJ, Domaine de direction Droit pénal, Unité Droit pénal international

M. Géraldine ZUMWALD, Juriste, Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication DETEC, Office fédéral de l'environnement OFEV, Division Droit, Service Coordination de l'exécution et de la surveillance

TURKEY / TURQUIE

Ms Berna ÖZCAN GENÇ, Rapporteur Judge, Ministry of Justice of the Republic of Turkey

Mr Güray GÜÇLÜ, Legal Counselor, Permanent Representation of Turkey to the Council of Europe

UKRAINE

Mr Stanislav SONICH, Chief Specialist of the Sector for International Cooperation and Protocol Measures of the State Environmental Inspectorate of Ukraine

* * * *

EXPERTS / INTERVENANTS

Mme Véronique JAWORSKI, Senior Lecturer, University of Strasbourg, Researcher at the SAGE political social sciences laboratory / Maître de conférence HDR à l'Université de Strasbourg, Chercheur à SAGE

* * * *

**EUROPEAN COMMITTEE ON LEGAL CO-OPERATION /
COMITÉ EUROPÉEN DE COOPÉRATION JURIDIQUE (CDCJ)**

Mme Ekaterina KUDELICH, Deputy Director, International Law and Cooperation Department, Ministry of Justice of the Russian Federation

* * * *

SECRETARIAT OF THE COUNCIL OF EUROPE
SECRETARIAT DU CONSEIL DE L'EUROPE

Directorate General of Human Rights and Rule of Law /
Direction Générale des droits de l'Homme et Etat de Droit

Mr Carlo CHIAROMONTE	Head of Criminal Law Division / <u>Secretary to the CDPC</u> Chef de la Division du droit pénal / <u>Secrétaire du CDPC</u>
Ms Phoebe JAMIESON	Administrative Officer / Administrateur
Ms Marjaliisa JÄÄSKELÄINEN	Assistant / Assistante

Interpreters / Interprètes

Mme Zeina MOKAIESH
Mme Claudine PIERSON

ANNEXE II

COUNCIL OF EUROPE



CONSEIL DE L'EUROPE

Strasbourg, 22 March / mars 2021

CDPC(2021)OJ1

**EUROPEAN COMMITTEE
ON CRIME PROBLEMS
COMITÉ EUROPÉEN
POUR LES PROBLÈMES CRIMINELS
(CDPC)**

**WORKING GROUP OF EXPERTS ON THE ENVIRONMENT
AND CRIMINAL LAW
GROUPE DE TRAVAIL D'EXPERTS SUR L'ENVIRONNEMENT
ET LE DROIT PENAL
(CDPC-EC)**

1st Meeting / 1^{ère} réunion

20-21 April / avril 2021

Online / en ligne

**AGENDA
ORDRE DU JOUR**

Document prepared by the CDPC Secretariat
Directorate General I – Human Rights and Rule of Law

www.coe.int/cdpc | DGI-CDPC@coe.int

20 April 2021	
10:00 – 10:30	<p style="text-align: center;">Opening of the meeting</p> <p>Welcome and opening remarks by Mr Thomas GRÉGOIRE, elected chair of the CDPC-EC Working Group, and Mr Carlo CHIAROMONTE, Head of the Criminal Law Division</p> <ol style="list-style-type: none"> I. Adoption of the agenda II. Tour de table: brief introduction of participants III. Information by the Secretariat on the aims and methodology of the Working Group
10:30 – 11:00	Introduction and presentation of the Working Document, prepared by Ms Véronique JAWORSKI, the Council of Europe independent expert
11:00 – 11:30	Discussion of current international action on Environment and Criminal Law
11:30 – 12:30	Presentation, examination, and exchange of views on the Discussion Paper
12:30 – 14:30	<i>Lunch Break</i>
14:30 – 16:00	Identification of the main elements that will constitute the focus of the group's work to determine the way forward
Around 16:00	<i>Coffee break</i>
16:15 – 17:00	Exchange of views on addressing the main elements identified by the Working Group within a feasibility study
17:00	<i>End of day one</i>

21 April 2021	
14:00 – 15:00	Continued exchange of views and discussions
15:00	Identification of next steps
	Summary of discussions, outcomes and dates of next meeting
16:30	<i>Concluding remarks and close of the meeting</i>

20 avril 2021	
10h00 – 10h30	<p style="text-align: center;">Ouverture de la réunion</p> <p>Bienvenue et remarques introductives, par M. Thomas GRÉGOIRE, président élu du Groupe de Travail CDPC-EC, et M. Carlo CHIAROMONTE, chef de la Division Droit Pénal</p> <ol style="list-style-type: none"> I. Adoption de l'ordre du jour II. Tour de table : brève présentation des participants III. Informations par le Secrétariat concernant les objectifs et la méthode de travail du Groupe de Travail
10h30 – 11h00	Introduction et présentation du document de travail, préparé par Mme Véronique JAWORSKI, l'expert indépendant du Conseil de l'Europe
11h00 – 11h30	Discussion de l'action internationale actuelle en matière d'environnement et de droit pénal
11h30 – 12h30	Présentation, examen et échange de vues sur le document de travail
12h30 – 14h30	<i>Pause de midi</i>
14h30 – 16h00	Identification des principaux éléments qui constitueront l'axe de travail du groupe pour déterminer la voie à suivre

<i>Environ 16h00</i>	<i>Pause café</i>
16h15 – 17h00	Échange de vues sur le traitement des principaux éléments identifiés par le groupe de travail dans le cadre d'une étude de faisabilité
<i>17h00</i>	<i>Fin du premier jour de réunion</i>

21 avril 2021	
14h00 – 15h00	Poursuite des échanges de vues et des discussions
15h00	Identification des prochaines étapes
	Résumé des discussions, résultats et prochaine réunion
<i>16h30</i>	<i>Observations finales et clôture de la réunion</i>